

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 30 janvier 2019

Les zones humides, des milieux utiles pour tous !

Le 2 février 2019, la Journée mondiale des Zones humides met l'accent sur le changement climatique. Cette journée symbolique, commémorant la signature de la convention RAMSAR sur les zones humides, est ainsi l'occasion de rappeler l'importance de ces espaces pour le développement durable de nos territoires !

Zones humides, zones utiles !

Si les océans et les forêts sont souvent comparés aux poumons de la planète, les milieux humides en sont les reins. Se présentant sous différentes formes (mares, marais, tourbières, forêts alluviales), ils remplissent un grand nombre de fonctions utiles pour notre bien-être et celui des générations futures.

- Ils jouent un rôle capital dans la recharge des nappes phréatiques, l'épuration des eaux, la prévention des crues et des sécheresses.
- Ils réduisent l'érosion des bassins versants et stockent naturellement le carbone,
- Ils produisent une forte biomasse valorisée par l'Homme (agriculture, poissons...),
- Ils sont des réservoirs remarquables de biodiversité,

Terres vivantes, les milieux humides sont des pivots de développement économique, le support de nombreux usages et dépositaires de valeurs culturelles.

L'implication du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Auvergne pour la préservation des zones humides, quelques exemples d'actions :

- **Au sud-ouest du Puy-de-Dôme**, sur le territoire de l'Artense, le CEN Auvergne, en partenariat avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, porte un recensement participatif des tourbières. Objectifs : actualiser et regrouper les données éparses et hiérarchiser les enjeux de restauration. **L'ambition est double : initier une dynamique de restauration** des tourbières du secteur, en commençant par quelques sites dans le cadre de cette action, et **inciter habitants et élus à participer à l'identification et la réappropriation locale de ces sites**, pour en faire une fierté du territoire. Une première phase d'inventaires réalisée sur l'été 2018 a permis d'alimenter la base des connaissances et de déterminer un premier site d'intervention. Un chantier bénévole de restauration de la tourbière de l'Arbre a ainsi eu lieu en octobre 2018, organisée avec le soutien de la commune de Saint-Genès-Champespe.
- **Dans la Haute-Loire**, sur le massif du Mézenc, les narces de Chaudeyrolles (*zone humide emblématique de ce secteur*) ont fait l'objet à l'automne des tous premiers travaux lancés dans le cadre du Contrat territorial du Lignon du Velay ! Cette action de démonstration, définie en partenariat par le CEN Auvergne et le SICALA, a consisté au reméandrage du

ruisseau anciennement drainé, à l'aménagement de deux points de franchissement du ruisseau et de deux points d'abreuvement. Les zones humides en bordure du ruisseau ainsi que le ruisseau ont ensuite été mis en défens de façon permanente. Les objectifs de ces travaux sont doubles : limiter le piétinement des secteurs de marais de transition par les bovins, et réconcilier les pratiques pastorales avec la préservation de ces habitats très sensibles présents sur de nombreux parcs d'estive du Mézenc.

- **Dans l'Ouest du Cantal, le CEN Auvergne s'est associé avec le CPIE de Haute-Auvergne et la Fédération de pêche du Cantal** pour établir en 2018 et 2019 un diagnostic écologique à l'échelle du bassin versant du ruisseau d'Auze, où se situe l'emblématique marais du Cassan et de Prentegarde, coeur de biodiversité du bassin d'Aurillac. Traversé par de nombreux ruisseaux, le bassin versant du ruisseau d'Auze a fait l'objet d'études qui ont révélé des **dysfonctionnements écologiques et des atteintes** (drainage des zones humides, recalibrages, piétinement des berges, pollutions physico-chimiques, etc.) Les objectifs du projet portent sur la hiérarchisation des atteintes et le ciblage des secteurs clés à préserver ou restaurer. Il permettra de lancer fin 2019 une animation foncière auprès des acteurs locaux, pour permettre la mise en œuvre d'**actions de protection et de restauration de zones humides et cours d'eau** : sensibilisation des agriculteurs, mise en défens de cours d'eau, aménagement de points d'abreuvement et de franchissement...

Contact presse :

Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

Céline Chouzet, responsable communication

Tél. 04 73 63 18 63 / 07 77 07 70 81

Courriel : celine.chouzet@cen-auvergne.fr

www.cen-auvergne.fr / Suivez notre actualité sur Facebook, Twitter et Instagram (@CENAuvergne)